

## Dossier d'inscription dans une école primaire publique de la ville de La Voulte-sur-Rhône

L'ÉCOLE PRIMAIRE EST ORGANISÉE EN TROIS CYCLES PÉDAGOGIQUES :

- Le cycle des apprentissages premiers, qui correspond à l'école maternelle •
- Le cycle des apprentissages fondamentaux, qui comprend le CP, le CE1 et le CE2 •
- Le cycle des consolidations, qui commence au CM1 et se poursuit jusqu'en 6<sup>ème</sup> •

Les inscriptions dans une école maternelle ou une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire. Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

### I DANS QUEL CAS EFFECTUER LA DÉMARCHE D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT?

**Vous devez inscrire votre enfant auprès de la mairie dans les cas suivants :**

- Première scolarisation à l'école maternelle pour les enfants nés en 2018.
- Première scolarisation à l'école élémentaire (entrée en classe de CP).
- Première scolarisation sur la commune de La Voulte sur Rhône pour les enfants des nouveaux arrivants.
- Déménagement entraînant un changement d'école.

Si vous n'êtes pas concernés par l'une des situations précédentes, les modalités d'inscription vous seront directement communiquées par le chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Pour tout renseignement  
contacter Mme Sophie ROSENBERGER 04 75 62 39 83

# I LES INSCRIPTIONS EN DEUX ÉTAPES

## ÉTAPE 1

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN MAIRIE

Pour l'année scolaire 2021-2022, les inscriptions sont à effectuer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021 auprès des services scolaires de la ville de La Voulte sur Rhône. Le dossier disponible à l'accueil ou sur le site internet de la mairie, est à remettre dûment complété et signé avec une photocopie des pièces demandées.

#### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À LA MAIRIE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- **Livret de famille** (pages parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- **Pièce d'identité d'un des responsables légaux ;** le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

#### CAS PARTICULIERS :

##### POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES

Joindre les photocopies des documents à fournir par la personne qui héberge : attestation d'hébergement sur l'honneur (p4 du dossier) + justificatif de domicile de moins de 3 mois.

##### POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS À LA VOULTE SUR RHÔNE

Joindre le(s) certificat(s) de radiation de l'établissement scolaire précédent.

##### POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION INTRA-MUROS OU DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez obligatoirement déposer une demande de dérogation à la carte scolaire lors de la remise du dossier au service.

Les dérogations constituent une exception. Votre demande doit être motivée et justifiée. Elle sera soumise à la commission de dérogation qui se tient début juin et qui statue dans la limite des places disponibles. Vous serez informé de la réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2021-2022 courant juin.

## ÉTAPE 2

#### COORDONNÉES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

À l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription scolaire est établi par la mairie. Ce certificat est remis directement au chef d'établissement de l'école concernée.

**Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec la direction de l'école** pour effectuer l'admission pédagogique de votre enfant (vous pouvez laisser un message sur le répondeur).

**N'oubliez pas de venir à ce rendez-vous avec :**

- votre livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant

##### Maternelle Centre

Directrice : Mme Fabienne GRANDCLERE  
Place Camille Debard  
07800 La Voulte Sur Rhône  
Tel : 04.75.62.23.43

##### Elémentaire Centre

Directeur : M. Olivier CHABANAL  
Place Camille Debard  
07800 La Voulte Sur Rhône  
Tel : 04.75.62.40.91

##### Maternelle Cités

Directrice : Mme Karine JULIEN  
1 avenue du 11 Novembre  
07800 La Voulte Sur Rhône  
Tel : 04.75.62.00.04

##### Elémentaire Cités

Directrice : Mme Martine GAILLARD  
Cités Gillet  
07800 La Voulte Sur Rhône  
Tel : 04.75.62.01.15

##### Primaire Gonnettes

Directeur : M. Benoît RIBES  
Rue des Gonnettes  
07800 La Voulte Sur Rhône  
Tel : 04.75.62.01.84

# I LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions au service de restauration scolaire ainsi que l'achat des repas sont gérés par la mairie de La Voulte sur Rhône. Les documents d'inscription seront disponibles à l'accueil et sur le site officiel de la mairie à partir de juin 2021. Pour tout renseignement contacter Mme Sophie ROSENBERGER 04 75 62 39 83

# FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## Cochez l'école demandée (en fonction de votre secteur d'habitation) :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole maternelle du Centre  | <input type="checkbox"/> Ecole maternelle des Cités  | <input type="checkbox"/> Ecole primaire des Gonnettes |
| <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire du Centre | <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire des Cités | <input type="checkbox"/> Ne sait pas                  |

IMPÉRATIF : Si vous souhaitez faire une demande de dérogation pour ne pas mettre votre enfant dans l'école de votre secteur, vous devez rédiger votre demande de dérogation sur papier libre et y joindre les pièces justificatives.

## Élève :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Né(e) : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (commune et département) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

## Scolarité demandée :

Maternelle		Élémentaire	
<input type="checkbox"/> TPS (très petite section)	<input type="checkbox"/> MS (moyenne section)	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> CM1
<input type="checkbox"/> PS (petite section)	<input type="checkbox"/> GS (grande section)	<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> CM2
		<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> CLIS

**Parent 1 :** Autorité parentale : Oui  Non

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Parent 2 :** Autorité parentale : Oui  Non

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

La municipalité s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractères personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2019/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2019 applicable depuis le 25 mai 2018.

La finalité du traitement des données est l'inscription de votre (vos) enfant(s) dans l'école attribuée.

Au terme de l'année scolaire les données seront détruites.

## Attestation d'hébergement sur l'honneur

(À remplir uniquement si la famille est hébergée par une tierce personne)

Je soussigné(e) M./Mme <sup>(1)</sup> : .....

atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° ..... Voie : .....

CP ..... Ville : .....

(Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois)

M./Mme <sup>(2)</sup> : .....

et son/ses enfants <sup>(3)</sup> : .....

(1) précisez prénom et nom de l'hébergeant

(2) précisez prénom et nom du responsable légal hébergé

(3) précisez prénom(s) et nom(s) du / des enfant(s)

---

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La Voulte sur Rhône, le : .....

Signature de l'hébergé :

Signature de l'hébergeant :

**Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :**

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »